

2024-0634
2024-02-22

Onguard PNP PRO

CONCENTRÉS ÉMULSIFIABLE

insecticide liquide résiduel prêt à utiliser

Doit être utilisé pour la suppression rémanente des organismes nuisibles énumérés, dans les endroits suivants :

- A. Dans les moyens de transport et les bâtiments énumérés;**
- B. À l'extérieur, sur les surfaces externes des bâtiments énumérés et sur les patios, les porches et les terrasses;**
- C. À l'extérieur, sur les nids, de frelons et de guêpes (y compris les nids de guêpes jaunes);**
- D. À l'extérieur, sur les fourmilières.**

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

No. d'homologation 32850 L.P.A.

PRINCPE ACTIF:

Pyréthrine 0,050%
N-Octyl bicycloheptène dicarboximide 0,240%
Perméthrine 0,200%

CONTENU NET: 3.78 - 10 L

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

UR-CAN INC.

**PO Box 20069 Brant Hills
Burlington, ON L7P 0A4
(888)-484-3213**

2024-0634
2024-02-22

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Onguard PNP PRO est efficace contre les organismes nuisibles énumérés : dans les moyens de transport et les bâtiments énumérés; à l'extérieur, sur les surfaces externes des bâtiments énumérés; et à l'extérieur, sur les nids de frelons et de guêpes (y compris les nids de guêpes jaunes) et les fourmilières. En plus de tuer les organismes nuisibles énumérés au contact, cet insecticide liquide résiduel à pulvériser demeure sur les surfaces traitées et continue de tuer les organismes nuisibles énumérés après que le dépôt a séché. Cet insecticide à pulvériser est prêt à l'emploi. **NE PAS** diluer. Tue les araignées, les cloportes communs, les perce-oreilles, les blattes, les grillons, les lépismes argentés, les thermobies, les fourmis, les puces, les anthrènes des tapis, les tiques sanguines, les pollénies du lombric, les mouches domestiques, les guêpes, les guêpes jaunes et les frelons au contact.

MODE D'EMPLOI:

Lieux d'utilisation

Onguard PNP PRO peut être employé dans les moyens de transport et les bâtiments; à l'extérieur, sur les surfaces externes des bâtiments et sur les patios, les porches et les terrasses; à l'extérieur, sur les nids de frelons et de guêpes (y compris les nids de guêpes jaunes); et à l'extérieur, sur les fourmilières, dans les endroits suivants : appartements et maisons; véhicules de transport; étables laitières, locaux de collecte de lait; établissements où sont manipulés des aliments destinés aux humains ou aux animaux, comme les usines de transformation des aliments et les restaurants, hôtels et hôpitaux.

• BIEN MÉLANGER AVANT L'EMPLOI.

- **NE PAS** pulvériser sur les bardeaux d'asphalte, car ce produit pourrait les tacher.
- L'utilisation de ce produit sur du bardage en vinyle ou en aluminium (surtout s'il est de couleur pâle, à prît de l'âge, a été exposé longtemps aux intempéries ou est endommagé de toutes autres façons) peut causer des taches, des blanchissements ou de la décoloration. Certains facteurs, comme la chaleur extrême et l'exposition directe au soleil peuvent promouvoir les dommages. Toujours traiter au préalable une petite surface peu apparente pour vérifier la solidité de la couleur et la résistance aux taches. Vérifier 30 minutes plus tard pour la présence de taches. Peu importe les résultats de l'essai, **NE PAS** appliquer sur du bardage en vinyle ou en aluminium lorsque celui-ci est directement exposé au soleil ou lors de la chaleur du jour.
- Cet insecticide peut tacher ou endommager certains matériaux à base de plastique, de caoutchouc ou d'asphalte tels que les carreaux, les bardeaux, les couvre planchers et les tapis. Appliquer prudemment sur les surfaces indiquées, en évitant tout mouillage excessif.
- **NE PAS** utiliser sur les tentures, papiers peints ou matériaux semblables qui pourraient se tacher. **NE PAS** utiliser sur les rideaux, papiers peints ou matériaux semblables qui pourraient se tacher.
- Pour toute autre surface, traiter une petite zone peu apparente pour vérifier la solidité de la couleur et la résistance aux taches avant de procéder à l'application complète.

Pour améliorer l'efficacité du produit dans le lieu d'utilisation indiqué, l'appliquer directement sur les organismes nuisibles indiqués dans la mesure du possible. Lorsque ce produit est utilisé à l'intérieur, observer de bonnes pratiques sanitaires pour prévenir la réinfestation.

2024-0634
2024-02-22

Limitations d'utilisation pour toutes les utilisations

- **NE PAS** appliquer ce produit si des personnes, des animaux de compagnie ou des animaux d'élevage sont présents.
- **NE PAS** permettre aux personnes, aux animaux de compagnie ou aux animaux d'élevage de pénétrer dans les sites traités avant que le produit pulvérisé n'ait séché.
- **NE PAS** appliquer dans une usine de transformation d'aliments destinés à la consommation humaine ou animale lorsque des activités de transformation sont en cours.
- **NE PAS** appliquer ce produit sur des surfaces susceptibles d'entrer en contact avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Recouvrir tous les aliments exposés qui sont destinés aux humains et aux animaux ou les sortir du site à traiter. Recouvrir les surfaces, l'équipement et les accessoires servant à la transformation des aliments destinés aux humains et aux animaux, ou les laver à fond après le traitement. Jeter tout aliment destiné à la consommation humaine ou animale ayant été contaminé par la solution pulvérisée.
- **NE PAS** appliquer ce produit au-dessus de la tête ni dans les endroits confinés sans porter un respirateur approprié et des lunettes protectrices.
- **NE PAS** laisser le brouillard de pulvérisation s'égoutter ni dériver vers des surfaces non ciblées.
- Pour les applications sur les structures, utiliser un calibre de gouttelettes d'au moins 0,1 µm de diamètre et une faible pression de pulvérisation ne dépassant pas 345 kPa (50 psi) pour éviter d'éclabousser les surfaces non ciblées.
- **NE PAS** appliquer sur les meubles, les matelas, le linge de maison, la literie des animaux de compagnie, les jouets ou les vêtements.
- Utilisation à l'intérieur : Aérer les sites après leur traitement en ouvrant les fenêtres et les portes ou encore, en utilisant des ventilateurs au besoin pour faciliter la circulation de l'air. Les systèmes de renouvellement de l'air ou de ventilation dont le bon fonctionnement a été confirmé peuvent aussi être utilisés.
- Utilisation à l'extérieur : **NE PAS** appliquer dans des zones de culture d'aliments destinés à la consommation humaine ou animale (p. ex. légumes, fruits, fines herbes). Éviter de pulvériser sur la végétation et sur les surfaces des structures non ciblées. Nettoyer au jet d'eau toute plante ou surface de structure non ciblée qui entre en contact avec le produit pulvérisé.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, **NE PAS** l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique. **NE PAS** contaminer les sources d'eau d'irrigation et d'eau potable ni les habitats aquatiques pendant le nettoyage du matériel ou l'élimination des déchets.

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive au-delà de la zone à traiter est au minimum. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

Comment appliquer le produit à l'intérieur des moyens de transport et des bâtiments énumérés et à l'extérieur, sur les surfaces externes des bâtiments énumérés et sur les patios, les porches et les terrasses

NE PAS APPLIQUER COMME TRAITEMENT DE L'AIR AMBIANT, TRAITEMENT DE PÉRIMÈTRE, TRAITEMENT GÉNÉRALISÉ OU PULVÉRISATION DANS DES ESPACES VIDES. L'utilisation d'un

2024-0634
2024-02-22

pulvérisateur professionnel à pression adéquat ayant la capacité de traiter les fissures et les crevasses est nécessaire. Appliquer uniquement dans le cadre d'un traitement des fissures et des crevasses ou localisé à l'intérieur ou à l'extérieur. Un traitement des fissures et des crevasses consiste à appliquer le produit directement dans des ouvertures étroites à la surface du bâtiment. Il ne comprend pas le traitement des surfaces exposées. Les ouvertures étroites se trouvent généralement à l'emplacement des joints de dilatation, aux points d'entrée des services publics et le long des plinthes et des moulures. Un traitement localisé s'agit de l'application localisée du produit sur une superficie de moins de 0,2 mètre carré. Les sites des traitements localisés ne doivent pas se toucher et la surface totale des traitements localisés doit être inférieure à 10 % de la superficie totale d'une pièce (à l'intérieur) ou de la superficie totale traitée (à l'extérieur).

POUR USAGE À L'INTÉRIEUR DANS LES MOYENS DE TRANSPORT ET LES BÂTIMENTS ÉNUMÉRÉS

Pour tuer les araignées, les cloportes communs, les perce-oreilles, les blattes, les grillons, les lépismes argentés, les thermobies, les fourmis, les puces, les anthrènes des tapis, les tiques sanguines, les pollénies du lombric et les mouches domestiques : Appliquer SEULEMENT en pulvérisation à gouttelettes grossières sur les surfaces infestées jusqu'à ce que celles-ci soient mouillées, en déplaçant le jet assez rapidement pour éviter un mouillage excessif des surfaces et un gaspillage du produit. Traiter soigneusement les surfaces à l'intérieur de la structure, y compris les fissures et les crevasses dans les murs, les planchers et les plafonds; le long des plinthes et derrière celles-ci; les murs derrière et les planchers sous les électroménagers (p. ex. réfrigérateurs et cuisinières) et les meubles (p. ex. armoires et unités de rangement); les planchers sous l'équipement; autour des poubelles; les points d'entrée (p. ex. autour des portes et des fenêtres); des zones localisées de murs, de planchers et de couvre-planchers; et autres éléments du bâtiment où les insectes indiqués se trouvent. Dans le cas des fourmis, pulvériser aussi les pistes et les nids. **NE PAS** dépasser 61.5 mL de produit/m². Le traitement peut être répété après 7 jours seulement si l'infestation persiste ou réapparaît. **Pour les applications dans les installations pour animaux d'élevage indiquées :** **NE PAS** appliquer ce produit de nouveau pour au moins 14 jours. Le traitement peut être répété après 14 jours seulement si l'infestation persiste ou réapparaît. **NE PAS** dépasser pas 12 applications par année. Les animaux qui retournent aux zones traitées ne doivent pas être abattus pendant au moins 7 jours après le traitement de l'installation pour animaux d'élevage. **NE PAS PULVÉRISER CE PRODUIT SUR LES ANIMAUX DE COMPAGNIE.** Traiter les animaux de compagnie seulement avec des produits qui sont homologués pour applications sur le type d'animal de compagnie en question. Pour supprimer efficacement les puces et les tiques à l'intérieur, nettoyer tout endroit utilisé par l'animal de compagnie. Cela comprend le nettoyage à l'aspirateur des planchers, des tapis et des meubles (jeter le sac de l'aspirateur après l'emploi) et le lavage de la literie, des lieux où habite l'animal, ainsi que des lieux adjacents.

POUR USAGE EXTÉRIEUR SUR LES SURFACES EXTERNES DES BÂTIMENTS ÉNUMÉRÉS ET SUR LES PATIOS, LES PORCHES ET LES TERRASSES

2024-0634
2024-02-22

Pour tuer les araignées, les cloportes communs, les perce-oreilles, les blattes, les grillons, les thermobies, les fourmis, les puces, les tiques sanguines, les pollénies du lombric et les mouches domestiques : Appliquer sous forme de pulvérisation à gouttelettes grossières sur les patios, les porches et les terrasses ainsi que sur les surfaces extérieures des bâtiments énumérés, y compris les surfaces extérieures des moustiquaires, des portes, des cadres de fenêtres, des fondations, des appareils d'éclairage et des points d'entrée (p. ex. autour des portes et des fenêtres). Dans le cas des fourmis, pulvériser aussi les pistes. Les mouches domestiques et les pollénies du lombric seront tués au contact des surfaces. **NE PAS** dépasser 61.5 mL de produit/m². Le traitement peut être répété après 14 jours seulement si l'infestation persiste ou réapparaît.

POUR USAGE EXTÉRIEUR POUR TUER LES GUÊPES, LES GUÊPES JAUNES ET LES FRELONS DANS LEURS NIDS

L'utilisation d'un pulvérisateur professionnel à pression appropriée ayant la capacité de faire des traitements en pulvérisation en jet est nécessaire. Il est conseillé de pulvériser le produit sur les nids tard le soir ou tôt le matin, lorsque les températures sont plus fraîches et que la plupart des insectes sont au repos à l'intérieur du nid. Observer autour de l'ouverture du nid pour vérifier que les insectes sont peu actifs. Pulvériser uniquement par temps calme. Se tenir à une distance sécuritaire, soit de 2 à 2,5 mètres du nid. **NE PAS** se tenir directement sous le nid. Les insectes traités peuvent tomber du nid et mourir. Pulvériser d'abord sur l'ouverture du nid. Ensuite, pulvériser le reste du nid jusqu'à saturation. Prévoir suffisamment de temps pour que les insectes meurent. Tout insecte qui revient au nid traité sera tué. Attendre au moins 48 heures ou jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de signe d'activité avant de retirer le nid. **NE PAS** dépasser 61.5 mL par m². Le traitement peut être répété après 14 jours seulement si l'infestation persiste ou réapparaît.

POUR USAGE EXTÉRIEUR SUR LES FOURMILIÈRES

Pour tuer les fourmis : Pulvériser directement le produit sur les fourmilières et les pistes de fourmis. **NE PAS** dépasser 61.5 mL par m². Le traitement peut être répété après 14 jours seulement si l'infestation persiste ou réapparaît.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, Onguard PNP PRO contient un insecticide appartenant au groupe 3. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à Onguard PNP PRO et à d'autres insecticides du groupe 3. Les individus résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des insectes si des insecticides de ce groupe sont utilisés de façon répétée dans un même site. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance. Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux insecticides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'utilisation de Onguard PNP PRO ou d'autres insecticides du groupe 3 avec des insecticides qui appartiennent à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles dans le site à traiter.

2024-0634
2024-02-22

- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des insecticides qui appartiennent à des groupes différents et qui sont efficaces contre les organismes nuisibles ciblés.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée qui privilégie le dépistage et la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.
- Surveiller les populations d'organismes nuisibles traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur un site ou un organisme nuisible précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Ur-Can Inc. au 1 (888)-484-3213 ou à www.urcan.ca

MISES EN GARDE: GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif si avalé, respiré ou absorbé par la peau. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter d'inhalé le brouillard de pulvérisation. Laver soigneusement à l'eau tiède et au savon après chaque application. Couvrir les aquariums avant l'application. **NE PAS** utiliser dans les endroits où la nourriture est préparée, manipulé ou entreposé. **NE PAS** vaporiser près d'une flamme vive, près d'étincelles ou en fumant. **NE PAS** vaporiser sur les bardeaux d'asphalte parce que ce produit peut les tacher.

Pour l'application à l'aide d'un pistolet de pulvérisation à pression mécanique, porter un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures et un respirateur avec une cartouche antivapeur organique approuvée par le NIOSH muni d'un préfiltre homologué pour les pesticides OU une cartouche approuvée par le NIOSH pour les pesticides durant les activités de mélange, de chargement, d'application, de nettoyage et de réparation. Pour l'application à l'aide de tout autre équipement d'application, porter un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures durant les activités de mélange, de chargement, d'application, de nettoyage et de réparation.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Ce produit contient des matières actives et des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques. Toxique pour les oiseaux. Toxique pour les abeilles. Les abeilles peuvent être exposées par pulvérisation directe, par dérive de pulvérisation ou par contact avec des résidus présents sur les feuilles, le pollen et le nectar des plantes cultivées et des mauvaises herbes en fleurs. Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs sur les abeilles dans les habitats situés à proximité du site d'application.

PREMIERS SOINS: En cas d'ingestion: Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. **NE PAS** faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner aucun

2024-0634
2024-02-22

liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils additionnels sur le traitement. En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. Administrer un traitement symptomatique. L'exposition de la peau peut causer des effets temporaires (picotements, brûlure, démangeaisons, engourdissement).

ÉLIMINATION: NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable. S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ENTREPOSAGE: Entreposer dans un endroit frais et sec et loin de sources de chaleur.
NE PAS entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à *la Loi sur les produits antiparasitaires*.